

RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N° 10. - Note d'honoraires du Cabinet HERRARD pour l'étude du dossier de construction de 6 classes maternelles à SAINTE CLOTILDE.

Cette affaire ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 23 NOVEMBRE 1967, le dossier est retiré de l'ordre du jour.

source S.C.M